

Etude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées Atlantiques

Du 30 mai 2021 au 29 mai 2022



Equipe :

- Responsable du projet : Marion CHARBONNEAU
- Chercheurs TREE axe 3 : Isabelle DEGREMONT, Julie DELCLAUX, Thao TRAN.
- Chercheurs axe 3 : Coralie ARTANO- GARMENDIA (Association des Commissions syndicales du Pays-Basque / Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna), Pablo DOMINGUEZ (UMR GEODE Université Toulouse 2).

Projet :

Ce programme de recherche interdisciplinaire est centré sur la mise en place de mesures de protection des troupeaux (gardiennage renforcé des troupeaux, parcage nocturne des animaux au pâturage et utilisation de chiens de protection) contre les grands prédateurs (loup et ours) dans le département des Pyrénées-Atlantiques, territoire marqué par une forte présence du pastoralisme. Il se propose d'apporter des éléments d'analyse permettant d'éclairer la question des impacts potentiels de la mise en œuvre de ces dispositifs de protection sur les systèmes d'élevage, sur les autres usages du territoire (tourisme, chasse, etc.) et plus généralement sur les dynamiques territoriales. Il est organisé autour de 3 axes correspondant à trois entrées disciplinaires. Le premier analyse les dynamiques des milieux et des paysages liées à la mise en place des mesures de protection, le second se focalise sur l'évolution des systèmes d'élevage et le troisième s'intéresse aux dynamiques territoriales.

Dans le cadre de ce dernier axe, une équipe de géographes et d'anthropologues s'intéresse aux pratiques et aux représentations des différents milieux fréquentés/habités/façonnés par les acteurs des territoires.

Face aux évolutions territoriales et paysagères que la mise en place des dispositifs de protection est susceptible de provoquer (fermeture de certains milieux, apparition de clôtures dans des lieux publics et privés normalement ouverts à tous, multiplication des chiens de protection, etc.), les conditions concrètes d'accès à certains espaces (parcelles, sentiers, parcours, estives, lieux publics) pourraient en effet être amenées à évoluer, provoquant parfois une perte de leur attractivité ou, au contraire, attirant de nouveaux usagers (recherche de paysages spécifiques, aversion, peur ou attrait pour les chiens de protection ou pour telle ou telle faune sauvage ou végétation, etc.).

Dans ce contexte, les travaux effectués par l'équipe investie dans l'axe 3 doivent permettre d'éclairer en quoi et dans quelle mesure la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de protection des troupeaux contre les grands prédateurs (e. g. ours, loup) peut modifier la façon dont les usagers des territoires, pensent, se représentent, pratiquent et façonnent ces derniers au quotidien.

Commanditaires :



Partenaires :





Durée :

12 mois